

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er octobre 2014

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2230)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT**N ° 1650**

présenté par

M. Ginesy, M. Albarello, M. Morel-A-L'Huissier, M. Vitel, M. Foulon, M. Cinieri, M. Decool,
M. Ciotti, M. Hetzel, M. Gandolfi-Scheit, M. Chevrollier, M. Sordi, M. Breton, Mme Pons,
M. Berrios, Mme Lacroute et Mme Genevard

ARTICLE 53

Après l'alinéa 17, insérer l'alinéa suivant :

« 11° Favoriser la recherche et l'innovation dans le domaine de l'énergie des entreprises et particulièrement des très petites, petites et moyennes entreprises ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet article donne les objectifs généraux de la France en matière d'énergie. Lors du Débat national sur la transition énergétique, les TPE-PME ont été au cœur des réflexions notamment sur leur capacité à innover.

Les TPE-PME ont des besoins de participer à la recherche et à l'innovation dans notre pays. L'ajout de cet alinéa permettrait d'inscrire clairement le rôle des TPE-PME dans l'innovation et la recherche dans le domaine de l'énergie..